



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur GUILLAMAT ne prend pas part au vote de la délibération n° 18.

PATRIMOINE COMMUNAL - ACQUISITIONS - VENTES - LOCATIONS

18 – 06 Juin 2013

ACQUISITION DES PARCELLES CO N^{OS} 402, 405, ET 413 SISES BORDE ROUGE A MONSIEUR DUCHAYNE RENE

Considérant que Monsieur et Madame René DUCHAYNE sont propriétaires des parcelles cadastrées section CO n^{OS} 405, 405 et 413, sises Borde Rouge,

Considérant que ces parcelles, par leur situation notamment, représentent un intérêt pour la commune,

Considérant les différents échanges entre la commune et les Consorts DUCHAYNE,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section CO n^{OS} 405, 405 et 413, sises Borde Rouge, d'une superficie respective de 13 587 m², 958 m² et 6 101 m², soit 20 646 m² au total, pour un montant global de 165 168 euros payable en six annuités.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ACCEPTTE l'acquisition des parcelles cadastrées section CO n^{os} 405, 405 et 413, sises Borde Rouge, d'une superficie respective de 13 587 m², 958 m² et 6 101 m², soit une superficie totale de 20 646 m², pour un montant de 165 168 euros

DIT que la somme de 165 168 euros sera versée en 6 annuités, selon l'échéancier suivant :

- Signature de l'acte : 28 000 euros,
- 30.06.2014 : 28 000 euros,
- 30.06.2015 : 28 000 euros,
- 30.06.2016 : 28 000 euros,
- 30.06.2017 : 28 000 euros,
- 30.06.2018 : 25 168 euros.

DIT que l'acte prévoira les modalités d'exploitation desdites parcelles par le vendeur jusqu'au démarrage du projet sur le secteur. Le vendeur sera tenu informé de tout projet au moins 6 mois avant la date d'échéance

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte y afférent

DIT que la Commune prend à sa charge les frais d'acte.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI